

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA
MEDITERRANEE
AVENUE DRAIO DE LA MAR
13620 CARRY LE ROUET

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXES
- TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
- RAPPORT DE GESTION + ANNEXES
- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

Etats financiers au 31/12/2018

Bilan

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	4 559 520	78,44	4 665 103	83,11	(105 583)	-2,26
Fonds Commercial	278 982	4,80	278 982	4,97		
20700100 FDS COMMERCE BAR REST	50 308	0,87	50 308	0,90		
20700200 FONDS DE COMMERCE GARAGE	228 674	3,93	228 674	4,07		
Autres immobilisations incorporelles	655	0,01			655	
20800100 LOGICIEL	22 768	0,39	22 078	0,39	690	3,13
20800200 AMODIATION PORT CARRY	6 809	0,12	6 809	0,12		
28080010 Compte n° 28080010	(22 113)	-0,38	(22 078)	-0,39	(35)	-0,16
28080020 amort. immo. incorp.	(6 809)	-0,12	(6 809)	-0,12		
Terrains	2 492 111	42,87	2 492 111	44,40		
21100100 TERRAIN CARRY SUD	1 591 466	27,38	1 591 466	28,35		
21100200 TERRAIN CARRY NORD	848 722	14,60	848 722	15,12		
21100400 TERRAIN SAUSSET	91		91			
21100500 TERRAIN MSELLE	51 833	0,89	51 833	0,92		
Constructions	1 452 273	24,98	1 626 122	28,97	(173 849)	-10,69
21300001 CONST GARAGE CANEBIERE	426 194	7,33	426 194	7,59		
21300002 CONST BUREAUX CANEBIERE	15 627	0,27	15 627	0,28		
21300003 CONST VILLA EDEN ROC	49 096	0,84	49 096	0,87		
21300004 CONST BLOC SANIT CARAVANI	70 814	1,22	70 814	1,26		
21300005 CONST BATIMENT ADMINISTRA	11 387	0,20	11 387	0,20		
21300006 CONST CLUB CARAVANING	11 400	0,20	11 400	0,20		
21300007 CONST BAR RESTAURANT	118 099	2,03	118 099	2,10		
21300008 CONST PISCINES CARAVANING	38 352	0,66	38 352	0,68		
21300010 CONST SALLE JEUX ET TELE	2 052	0,04	2 052	0,04		
21300011 CONST V R D	279 647	4,81	279 647	4,98		
21300012 CONST STUDIO TECHNIQUE	4 078	0,07	4 078	0,07		
21300013 CONST LOG PERSONNEL	4 153	0,07	4 153	0,07		
21300015 REEVAL CONST CARRY 5%	216 670	3,73	216 670	3,86		
21350002 AAI PLANTATIONS CARAVANIN	325 256	5,60	325 256	5,79		
21350004 AAI BLOC SANITAIRE	1 253 972	21,57	1 245 042	22,18	8 930	0,72
21350005 AAI SERVICE COMMUN	34 494	0,59	34 494	0,61		
21350007 AAI DE LA PISCINE	497 080	8,55	478 427	8,52	18 653	3,90
21350009 AAI CARAVANING	5 843 033	100,52	5 724 574	101,98	118 459	2,07
21350010 AAI LOGEMENT PERSONNEL	723	0,01	723	0,01		
21350011 AAI MOBILHOMES	530 396	9,12	501 207	8,93	29 190	5,82
21350012 AAI RESTO	534 254	9,19	534 254	9,52		
21350013 AAI GARAGE	180 701	3,11	96 247	1,71	84 454	87,75
21350014 REEVAL CARRY 10%	155 795	2,68	155 795	2,78		
28130000 AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS	(1 030 897)	-17,74	(1 030 897)	-18,37		
28135000 Compte n° 28135000	(8 115 154)	-139,6	(7 686 565)	-136,9	(428 589)	-5,58
28135001 Compte n° 28135001	(4 947)	-0,09			(4 947)	
Installations techniques, matériel et outillage	120 582	2,07	62 504	1,11	58 078	92,92
21540001 MOB MAT CARAVANING	43 180	0,74	37 750	0,67	5 430	14,38
21540004 MOB MAT SC EDEN ROC	12 397	0,21	12 397	0,22		
21540007 MATERIEL ANIMATION	43 818	0,75	43 818	0,78		
21540008 MOB MAT PISCINE	1 296	0,02	1 296	0,02		
21540010 MOB MAT RESTAURANT BAR	72 193	1,24	72 193	1,29		
21540011 MACHINE GLA CONS	8 577	0,15	8 577	0,15		
21540012 MOB MAT GARAGE	1 780	0,03	1 780	0,03		
21540013 MAT OUTILLAGE CARAVANING	19 559	0,34	19 559	0,35		
21540014 MOBILHOMES 900	1 503 027	25,86	1 430 528	25,49	72 499	5,07
21540015 MATERIEL INCENDIE	7 009	0,12	7 009	0,12		
21540016 MATERIEL AGRICOLE	14 089	0,24	14 089	0,25		
21540017 MATERIEL RADIO	14 958	0,26	14 958	0,27		

Détail de l'Actif

		01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
28154000	Compte n° 28154000	(1 617 730)	-27,83	(1 601 273)	-28,53	(16 457)	-1,03
28154001	AMORT MOB MAT CARAVANING	(3 570)	-0,06	(176)		(3 394)	N/S
Autres immobilisations corporelles		9 233	0,16			9 233	
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	112 884	1,94	139 563	2,49	(26 679)	-19,12
21830000	MATERIEL DE BUREAU	48 247	0,83	38 180	0,68	10 067	26,37
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	(112 884)	-1,94	(139 563)	-2,49	26 679	19,12
28183000	AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.	(39 014)	-0,67	(38 180)	-0,68	(834)	-2,18
Autres participations		205 384	3,53	205 384	3,66		
26160000	TITRES DE PARTICIPATION GFA	205 384	3,53	205 384	3,66		
Autres immobilisations financières		300	0,01			300	
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	300	0,01			300	
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 253 136	21,56	948 090	16,89	305 046	32,17
Matières premières, approvisionnements		34 027	0,59			34 027	
31000000	STOCKS MAT PREMIERES	34 027	0,59			34 027	
Produits intermédiaires et finis		6 692	0,12	6 692	0,12		
35500100	BEAUSEJOUR	2 287	0,04	2 287	0,04		
35500200	STOCK TERRAIN ST CHAMAS	718	0,01	718	0,01		
35500300	STOCK TERRAIN SAUSSET	3 688	0,06	3 688	0,07		
Avances & acomptes versés sur commandes				29 883	0,53	(29 883)	-100,00
40910000	FRS - AVANCES ET ACOMP. VERSES			29 883	0,53	(29 883)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés		51 503	0,89	19 026	0,34	32 477	170,70
041D	Collectif clients débiteurs	36 220	0,62			36 220	
41100000	CLIENTS K	7 684	0,13	19 026	0,34	(11 342)	-59,61
41110000	CLIENTS PARKING	7 599	0,13			7 599	
Autres créances		163 031	2,80	84 712	1,51	78 319	92,45
42100600	AV S/SAL HACHEM	700	0,01	1 500	0,03	(800)	-53,33
42101100	AV/SAL KOUYOUMDJIAN			450	0,01	(450)	-100,00
42501200	SALAIRES SCE COMM DECEMBRE	82				82	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	17 930	0,31	21 151	0,38	(3 221)	-15,23
44550100	ETAT RECEVEUR TVA			460	0,01	(460)	-100,00
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.	8 947	0,15			8 947	
44566000	TVA RECUPERABLE SUR ACHAT	47 383	0,82			47 383	
44566100	TVA DEDUCT.S/ACHATS	4 644	0,08	211		4 433	N/S
44571100	TVA COLLECTE	112				112	
44586000	TVA S/FACT.NON PARVENUES	4 503	0,08	347	0,01	4 156	N/S
45100100	GROUPEMENT FORESTIER TIVE	60 747	1,05	57 352	1,02	3 395	5,92
47150000	COMPTE ATTENTE CCMC	7 232	0,12	109		7 124	N/S
47200000	COMPTE D'ATTENTE CHQ VAC	10 752	0,18	2 170	0,04	8 582	395,48
47300000	COMTE ATTENTE CARTE BLEUE			963	0,02	(963)	-100,00
Valeurs mobilières de placement		522 390	8,99	689 891	12,29	(167 501)	-24,28
50310500	BANQUE LEONARDO BP	778 491	13,39	914 346	16,29	(135 855)	-14,86
59040500	PROV DEP TITRES COMPTES TITRES	(256 101)	-4,41	(224 455)	-4,00	(31 646)	-14,10
Disponibilités		412 749	7,10	42 170	0,75	370 579	878,78
51210100	CREDIT LYONNAIS	329 274	5,66	1 744	0,03	327 529	N/S
51210200	CL PLAC CAT	8 465	0,15	8 449	0,15	17	0,20
51211000	BANQUE	74 020	1,27	31 571	0,56	42 449	134,45
53100100	CAISSE CARAVANING			16		(16)	-100,00
53110000	CAISSE	990	0,02	390	0,01	600	153,85

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Charges constatées d'avance	62 744	1,08	75 716	1,35	(12 972)	-17,13
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	62 744	1,08	75 716	1,35	(12 972)	-17,13
TOTAL DU BILAN ACTIF	5 812 655	100,00	5 613 193	100,00	199 463	3,55

Détail du Passif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	5 336 199	91,80	5 141 802	91,60	194 398	3,78
Capital Social ou individuel	2 913 301	50,12	2 913 301	51,90		
10130000 CAPITAL APPELÉ VERSE	2 913 301	50,12	2 913 301	51,90		
Ecarts de réévaluation	2 433 310	41,86	2 433 310	43,35		
10570100 ECART REEVAL GARAGE MARSE						
10570300 ECART REEVAL TERRAIN CARR	1 591 073	27,37	1 591 073	28,35		
10570500 ECART REEVAL TERRAIN CARR	774 397	13,32	774 397	13,80		
10570600 ECART REEV FDS COMMERCE C	45 735	0,79	45 735	0,81		
10570800 ECART REEVAL TERR MARSEIL	22 105	0,38	22 105	0,39		
Réserve légale	192 900	3,32	192 900	3,44		
10610000 RESERVE LEGALE	192 900	3,32	192 900	3,44		
Réserves réglementées	284 318	4,89	284 318	5,07		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	788	0,01	788	0,01		
10641000 RESERVE PLUS VALUE L.T.	223 582	3,85	223 582	3,98		
10648100 RES PARTICIPAT ETAT DE GU	59 948	1,03	59 948	1,07		
Autres réserves	29 600	0,51	29 600	0,53		
10688000 RESERVES DIVERSES	29 600	0,51	29 600	0,53		
Report à nouveau	(711 626)	-12,24	(529 973)	-9,44	(181 653)	-34,28
11000000 REPORT A NOUVEAU	(711 626)	-12,24	(529 973)	-9,44	(181 653)	-34,28
Résultat de l'exercice	194 398	3,34	(181 653)	-3,24	376 051	207,02
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	24 853	0,43	42 381	0,76	(17 528)	-41,36
Provisions pour charges	24 853	0,43	42 381	0,76	(17 528)	-41,36
15810000 PROVISION ENGAGT RETRAITE	24 853	0,43	42 381	0,76	(17 528)	-41,36
TOTAL IV - Total des dettes	451 603	7,77	429 010	7,64	22 593	5,27
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 971	0,83			47 971	
16400000 EMPRUNTS BANCAIRES	47 904	0,82			47 904	
16884000 Intérêts C.N.E. 18921504	46				46	
16884100 Assurances C.N.E. 18921504	20				20	
Emprunts et dettes financières divers	90 359	1,55	85 461	1,52	4 898	5,73
16550000 CAUTION PARKING	13 677	0,24	10 592	0,19	3 085	29,13
16551000 CAUTION CARTE CARAVANING	25 607	0,44	25 977	0,46	(370)	-1,42
16552000 CAUTION BRACELET CARAVANI	44 112	0,76	43 892	0,78	220	0,50
16553000 DEPOT ET CAUTION RECUS	6 963	0,12	5 000	0,09	1 963	39,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 351	1,66	110 758	1,97	(14 407)	-13,01
040C Collectif fournisseurs créditeurs	72 951	1,26	87 358	1,56	(14 407)	-16,49
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	23 400	0,40	23 400	0,42		
Dettes fiscales et sociales	215 969	3,72	232 791	4,15	(16 822)	-7,23
42501200 SALAIRES SCE COMM DECEMBRE			25 860	0,46	(25 860)	-100,00
42820000 PROVISION CP	23 821	0,41	22 323	0,40	1 498	6,71
43100000 SECURITE SOCIALE	14 041	0,24	54 474	0,97	(40 433)	-74,22
43700400 CGIC	6 336	0,11	18 235	0,32	(11 900)	-65,26
43700600 CGIS	3 507	0,06	8 558	0,15	(5 051)	-59,02

Détail du Passif

		01/01/2018	12	01/01/2017	12		
		31/12/2018	mois	31/12/2017	mois	Variations	%
43700700	CRI PREVOYANCE	1 216	0,02	1 177	0,02	39	3,30
43820000	ORGANISME CP	9 528	0,16	8 929	0,16	599	6,71
43860000	ETAT CHARGES A PAYER	7 374	0,13			7 374	
44550100	ETAT RECEVEUR TVA	14 953	0,26			14 953	
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.						-100,00
44587000	TVA S FACTURES DUES	691	0,01	1 730	0,03	(1 039)	-60,06
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	134 502	2,31	76 812	1,37	57 690	75,10
44860100	TAXE APPRENTISSAGE			4 699	0,08	(4 699)	-100,00
44860200	FORMATION CONTINUE			9 993	0,18	(9 993)	-100,00
Autres dettes		953	0,02			953	
47300000	COMTE A TENTE CARTE BLEUE	953	0,02			953	
TOTAL DU BILAN PASSIF		5 812 655	100,00	5 613 193	100,00	199 463	3,55

Etats financiers au 31/12/2018

Compte de résultat

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	3 379 632	100,74	3 036 303	100,05	343 329	11,31
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	3 354 663	100,00	3 034 699	100,00	319 964	10,54
Production vendue Services FRANCE	3 354 663	100,00	3 034 699	100,00	319 964	10,54
70610002 LOCATION SALLE RESTO 20%	38 024	1,13	32 500	1,07	5 524	17,00
70610003 Compte n°70610003	122				122	
70610004 RECETTE LOCATION BOUTIQUE 20%	900	0,03	750	0,02	150	20,00
70610005 RECETTE MACHINE A LAVER 20%	9 619	0,29	7 563	0,25	2 056	27,19
70610010 RECETTE CARAVANING TVA 10%	3 141 523	93,65	2 858 029	94,18	283 495	9,92
70610022 RECETTE PARKING TVA 20%	107 164	3,19	93 821	3,09	13 343	14,22
70610023 RECETTE PARKING EXON	31 480	0,94	27 080	0,89	4 400	16,25
70611111 PRDTS FAE	(10 388)	-0,31	14 957	0,49	(25 345)	-169,46
70880000 AUTRES PDTS ACTIVITES ANNEXES	36 220	1,08			36 220	
Montant net du chiffre d'affaires	3 354 663	100,00	3 034 699	100,00	319 964	10,54
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	24 777	0,74	1 393	0,05	23 384	N/S
78150700 REPR PROV ENG RETRAITE	17 528	0,52			17 528	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	7 249	0,22	1 393	0,05	5 856	420,39
Autres produits d'exploitation	192	0,01	211	0,01	(19)	-9,13
75800000 PRODUITS DIV. GESTION COUR	192	0,01	211	0,01	(19)	-9,13
Total des charges d'exploitation	3 171 019	94,53	3 392 162	111,78	(221 143)	-6,52
Variation de stocks approvisionnements	(34 027)	-1,01			(34 027)	
60310000 VARIATION DES STOCKS DE M.PREM	(34 027)	-1,01			(34 027)	
Autres achats et charges externes	1 670 654	49,80	1 790 097	58,99	(119 442)	-6,67
60610000 EAU	124 724	3,72	156 033	5,14	(31 309)	-20,07
60610100 EDF SERV COMMUN	166 470	4,96	168 164	5,54	(1 694)	-1,01
60610200 ESSENCE	5 387	0,16	6 540	0,22	(1 152)	-17,62
60610300 COMBUSTIBLE	27 816	0,83	21 541	0,71	6 275	29,13
60610500 EDF GARAGE	4 167	0,12	3 880	0,13	287	7,40
60630400 PETITE FOURNITURE CARAVAN	1 298	0,04			1 298	
60630600 ANIMATION CARAVANING	45 715	1,36	44 457	1,46	1 258	2,83
60630800 DROGUERIE CARAVANING	43 800	1,31	44 477	1,47	(677)	-1,52
60640000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES	4 057	0,12	2 535	0,08	1 522	60,05
60640400 FOURNIT. BUREAU CARAVANING	1 358	0,04	2 994	0,10	(1 637)	-54,66
61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER	110 348	3,29	101 719	3,35	8 629	8,48
61350100 LOCATION PHOTOCOPIEUR	3 236	0,10	3 760	0,12	(524)	-13,94
61400100 CHARGES SYNDIC COPROPRIET	147 652	4,40	186 718	6,15	(39 066)	-20,92
61550100 ENT CARAVANING	542 196	16,16	587 829	19,37	(45 633)	-7,76
61550110 TRAVAUX ENGINS CARAVANI	17 914	0,53	37 319	1,23	(19 405)	-52,00
61550200 ENT MAT TRANSP. CARAVANING	10 251	0,31	10 158	0,33	93	0,92
61550300 ENT MOBIL	127 702	3,81	117 823	3,88	9 879	8,39
61550400 LABO DEP. D'ANALYSES	268	0,01			268	
61550600 Compte n°61550600	556	0,02			556	
61550800 ENTRET. PARKING	4 359	0,13	2 978	0,10	1 381	46,37
61600000 ASSURANCES	366	0,01			366	
61610700 PRIME D'ASSURANCE CARAVAN	34 356	1,02	36 565	1,20	(2 209)	-6,04
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	990	0,03	1 235	0,04	(245)	-19,86
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	60 766	1,81	89 139	2,94	(28 373)	-31,83

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
62260100	HONORAIRES SERVICE COMMUN	102 096	3,04	96 413	3,18	5 683	5,89
62260400	HONORAIRES CARAVANING			3 759	0,12	(3 759)	-100,00
62260500	HONORAIRES	861	0,03	846	0,03	15	1,76
62300400	PUBLICITE CARAVANING	32 707	0,97	23 519	0,77	9 189	39,07
62360400	PUBLICITE	270	0,01			270	
62370000	PUBLICATIONS	23 525	0,70	20 038	0,66	3 487	17,40
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	329	0,01			329	
62510100	VOYAGES DEPLACEMENT DU DIRI	6 513	0,19	2 534	0,08	3 980	157,08
62570400	FRAIS REPRESENTATION MCS	2 856	0,09	2 283	0,08	574	25,13
62600000	FRAIS POSTAUX	1 621	0,05	1 810	0,06	(189)	-10,45
62600100	TELEPHONE SERVICE COMMUNS	6 338	0,19	7 147	0,24	(809)	-11,32
62600500	TELEPHONE GARAGE	757	0,02	308	0,01	449	145,93
62710000	FRAIS SUR TITRES (ACH.VEN)	7 031	0,21	5 578	0,18	1 453	26,05
Impôts, taxes & versements assimilés		276 255	8,23	217 098	7,15	59 156	27,25
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	3 902	0,12	4 699	0,15	(797)	-16,96
63330000	FORMATION CONTINUE (ORG.)	6 771	0,20	11 193	0,37	(4 422)	-39,51
63511000	CVAE	6 305	0,19	7 591	0,25	(1 286)	-16,94
63511300	CFE	35 467	1,06	35 478	1,17	(11)	-0,03
63511310	TAXES FONCIERES	56 988	1,70	56 671	1,87	317	0,56
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	8 295	0,25	10 013	0,33	(1 718)	-17,16
63540000	DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGI.	596	0,02			596	
63780000	TAXES DIVERSES	27 332	0,81	25 137	0,83	2 195	8,73
63784000	TAXE DE SEJOURS	130 600	3,89	66 317	2,19	64 283	96,93
Salaires et traitements		591 725	17,64	646 058	21,29	(54 333)	-8,41
64100100	SALAIRE SERVICE COMMUN	218 075	6,50	322 106	10,61	(104 031)	-32,30
64100400	SALAIRE CARAVANING	336 880	10,04	348 903	11,50	(12 023)	-3,45
64100500	SALAIRES GARAGE	18 824	0,56	20 024	0,66	(1 200)	-5,99
64120000	PROV CP	1 498	0,04	17		1 481	N/S
64140000	INDEMN. ET AVANTAGES DIVERS	21 214	0,63			21 214	
64140100	IND.VOIT+MAISON			(6 390)	-0,21	6 390	100,00
64140400	INDEMNITE LOGEMENTS	(4 766)	-0,14	(38 602)	-1,27	33 835	87,65
Charges sociales du personnel		212 099	6,32	257 187	8,47	(45 088)	-17,53
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	154 077	4,59	192 503	6,34	(38 426)	-19,96
64530400	COTISAT. CAISSES RETRAITE	31 069	0,93	35 973	1,19	(4 904)	-13,63
64530600	COTISAT. CAISSES RETRAITE	38 809	1,16	44 524	1,47	(5 716)	-12,84
64530700	COTISAT*SALAIRES	1 346	0,04	991	0,03	355	35,84
64530800	HUMANIS	1 100	0,03	1 348	0,04	(248)	-18,43
64580000	CS SUR CP	599	0,02	7		592	N/S
64800000	AUTRES CHARGES DE PERS.	3 029	0,09	2 992	0,10	37	1,25
64900000	Crédit d'impôt compétitivité e	(17 930)	-0,53	(21 151)	-0,70	3 221	15,23
Dotation aux amortissements sur immobilisations		454 255	13,54	478 489	15,77	(24 234)	-5,06
68111000	DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	35				35	
68112000	Compte n° 68112000	454 220	13,54	478 489	15,77	(24 268)	-5,07
Dotations aux prov. pour risques et charges				3 233	0,11	(3 233)	-100,00
68150900	PROVISION ENGAGT RETRAITE			3 233	0,11	(3 233)	-100,00
Autres charges de gestion courante		57				57	N/S
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	57				57	N/S
Résultat d'exploitation		208 613	6,22	(355 859)	-11,73	564 472	158,62
Total des produits financiers		15 483	0,46	7 160	0,24	8 324	116,26

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Autres intérêts et produits assimilés	6 247	0,19	2 932	0,10	3 315	113,04
76400000 REV. VALEURS MOB. PLACEM.	6 230	0,19	2 915	0,10	3 314	113,69
76800000 AUTRES POTS FINANCIERS	17		17			0,36
Reprises sur provisions & transferts de charges	1 660	0,05	4 187	0,14	(2 527)	-60,36
78665000 REP.PROV.VAL.PLACEMENT	1 660	0,05	4 187	0,14	(2 527)	-60,36
Produits nets sur cessions de val.mob de placement	7 577	0,23	40		7 536	N/S
76700500 PROS NET S/CESSION LB	7 577	0,23	40		7 536	N/S
Total des charges financières	42 247	1,26	26 361	0,87	15 886	60,27
Dotations financières aux amort. et provisions	33 306	0,99	19 304	0,64	14 001	72,53
68665000 DOT.PROV.VAL.PLACEMENT	33 306	0,99	19 304	0,64	14 001	72,53
Intérêts et charges assimilées	8 942	0,27	7 056	0,23	1 885	26,71
66116000 Intérêts des emprunts 18921504	352	0,01			352	
66800000 AUTRES CHARGES FINANC.	8 588	0,26	7 055	0,23	1 533	21,73
66800400 # DE REGLEMENTS	2		1		1	60,00
Résultat financier	(26 764)	-0,80	(19 201)	-0,63	(7 563)	-39,39
Résultat courant avant impôts	181 849	5,42	(375 060)	-12,36	556 909	148,49
Total des produits exceptionnels	40 913	1,22	195 078	6,43	(154 165)	-79,03
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34 913	1,04	195 078	6,43	(160 165)	-82,10
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	448	0,01	195 078	6,43	(194 630)	-99,77
77200000 POTS EXERCICES ANTERIEURS	34 465	1,03			34 465	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 000	0,18			6 000	
77520000 Compte n°77520000	6 000	0,18			6 000	
Total des charges exceptionnelles	28 364	0,85	1 671	0,06	26 693	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	28 364	0,85	1 671	0,06	26 693	N/S
67120000 PENALITES ET AMENDES	447	0,01			447	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100				100	
67200000 CHGES S/EXERC.ANTERIEURS	27 817	0,83	1 671	0,06	26 146	N/S
Résultat exceptionnel	12 549	0,37	193 407	6,37	(180 858)	-93,51
Résultat de l'exercice	194 398	5,79	(181 653)	-5,99	376 051	207,02

Attestation

(Article 371 bis L ann II au CGI)

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dénomination : SA ORGATEC

Adresse : 53 Rue Grignan

13006 Marseille

N°SIRET : 45107064300023

Numéro d'ordre de l'attestation :

IDENTIFICATION DU CLIENT OU DE L'ADHERENT

Nom ou Raison sociale : SA FIEBM

Profession : CAMPING

Lieu d'exercice : CAMPING LOU SOULEI
5 AVENUE DRAIO DEL MAR

13620 CARRY LE ROUET

N°SIRET: 6980553900025

Date de signature de la lettre de mission :

Date de résiliation de la lettre de mission :

Résultat imposable :

Date de clôture de l'exercice : 31/12/2018

Zone de texte libre :

Date de résiliation, par un viseur fiscal, d'une lettre de mission
pour manquements graves et répétés aux obligations de son client :



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2019)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SA FIEBM	N° Siren : 069805539
Adresse	CAMPING LOU SOULEI	13620 CARRY LE ROUET

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	17 930

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	298 837	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
------------	------------	------------	------------	------------

CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	2 913 301	2 913 301	2 913 301	2 913 301	2 913 301
	Nombre d'actions ordinaires	1 911 000	1 911 000	1 911 000	1 911 000	1 911 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					

OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	2 913 046	2 853 455	3 037 803	3 034 699	3 354 663
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortissements et prov.	246 003	190 722	158 886	315 187	662 771
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(381 279)	(418 595)	(422 522)	(181 653)	194 398
	Résultat distribué					

RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
	Dividende attribué					

PERSONNEL	Effectif moyen salarié	16	16	16	16	16
	Montant de la masse salariale	582 249	631 542	637 683	646 058	591 725
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	246 451	246 916	256 044	257 187	212 099

--	--	--	--	--	--	--

2

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE - FIEBM

**Société anonyme au capital de 2.913.300,72 €
Siège social : 5, avenue Draio del Mar Lou Soulei
13620 CARRY-LE-ROUET
RCS AIX EN PROVENCE 069.805.539**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vous trouverez également au sein de ce rapport, une partie distincte relative aux informations contenues dans le nouveau rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous demanderons également de bien vouloir vous prononcer à titre ordinaire, sur le renouvellement de l'un de nos administrateurs dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée ainsi que sur le remplacement du Commissaire aux comptes titulaire et à titre extraordinaire sur la délégation à donner au Conseil d'administration en vue de la refonte intégrale des statuts sociaux afin de les mettre en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les principales composantes de ce dernier ont sensiblement varié :

- Activité location du restaurant : stable,
 - Activité caravanning : +9,91 % à 3.141.523 €,
 - Activité location parking : +14,67 % à 138.644 €.
- Les charges d'exploitation ont diminué de 6,52 % environ pour s'établir à la somme de 3.171.019 € ;
- Le résultat d'exploitation est en nette augmentation.

- le résultat financier est resté stable et ce malgré la sensibilité des placements aux fluctuations des marchés financiers (exposition totale des placements aux actions admises aux négociations sur un marché réglementé).
- Le résultat exceptionnel est bénéficiaire et s'élève à 12.549 €.

Nous vous rappelons que notre Société exploite un camping à Carry-le-Rouet ainsi qu'un parc de stationnement situé à Marseille.

Nous vous informons, enfin, que le Conseil d'administration de la Société a pris acte, le 22 octobre 2018, de la démission de Monsieur Arnaud GOBET de ses fonctions d'administrateur de la Société.

2. Analyse de l'évolution des affaires :

Notre Société a poursuivi son développement structurel et commercial, en phase avec ses objectifs.

Au cours du dernier exercice clos, nous avons significativement amélioré les infrastructures et les équipements du camping situé à Carry-le-Rouet.

Nous avons en effet procédé à la rénovation des mobil-homes, afin d'accueillir notre clientèle dans les meilleures conditions.

Nous avons acquis et mis en place de nouveaux équipements en vue de renforcer le confort de notre clientèle. Il a été notamment installé de nouveaux mobil-homes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De manière à attirer une clientèle détenant un plus haut niveau de revenus, il a été créé un espace « Premium », dotée de nouveaux chalets, offrant un hébergement beaucoup plus qualitatif.

Au cours du dernier exercice clos, nous avons également renforcé notre stratégie commerciale, afin d'améliorer notre visibilité et de dynamiser le taux d'occupation du camping.

A ce titre, notre Société a fait évoluer son site Internet dans l'objectif de rendre plus attractives ses différentes offres d'hébergement.

Il a également été décidé de développer la présence du camping sur les réseaux sociaux, pour faire connaître le site et diffuser notre offre commerciale au plus grand nombre.

Par ailleurs, nous avons fait référencer le site de Carry-le-Rouet sur différents sites de réservation en ligne, dans l'objectif d'accroître notre taux de remplissage.

Enfin, nous avons élargi les plages calendaires de la saison touristique de manière à accroître le chiffre d'affaires et de rentabiliser nos nouveaux investissements.

3. Principaux risques et incertitudes :

Notre Société est exposée à la diminution de l'activité économique des entreprises installées aux alentours du camping, ce qui est de nature à provoquer une diminution des réservations de sa clientèle « professionnelle ».

Par ailleurs, nous avons également identifié un risque de diminution de notre offre dédiée à notre clientèle « professionnelle », en dehors de la saison touristique.

4. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Notre Société va poursuivre son développement en consolidant son chiffre d'affaires par l'augmentation de la part du chiffre d'affaires relative à l'offre affectée au tourisme.

Nous rechercherons par ailleurs la réalisation d'économies substantielles au regard notamment des frais généraux supportés par notre Société.

Enfin, nous viserons à améliorer la productivité de nos différentes activités.

5. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous vous présentons au sein de cette section les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes annuels de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3.354.663 € contre 3.034.699 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,54 %. Le chiffre d'affaires de la Société est en augmentation.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24.969 € contre 1.604 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.670.654 € contre 1.790.097 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 6,67 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 276.255 € contre 217.098 € au titre de l'exercice précédent, représentant une augmentation de 27,25 % pour la taxe, essentiellement due à une amélioration du taux de remplissage et donc de la taxe de séjour.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 591.725 € contre 646.058 € lors de l'exercice précédent, représentant une diminution de 8,41 %.

Le montant des charges sociales du personnel s'élève à 212.099 € contre 257.187 € au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 17,53 %.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations s'élève à 454.255 € contre 478.489 € au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 5,06 %.

Le montant des autres charges s'élève à 57 € contre un montant nul au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice représentent un montant total de 3.171.019 € contre un montant total de 3.392.162 € au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 6,52 %.

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 208.613 € contre un déficit de - 355.859 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier déficitaire de -26.764 € (contre un résultat déficitaire de -19.201 € lors de l'exercice précédent), s'établit à 181.849 € contre -375.060 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel s'élevant à 12.549 € contre 193.407 € lors de l'exercice précédent ;
- D'un impôt sur les bénéfices nul,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 194.398€ contre une perte de -181.653 € lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 5.812.655 € contre 5.613.193 € lors de l'exercice précédent, représentant une augmentation de 3,55 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 16 salariés, à l'instar de l'exercice précédent.

6. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Les états financiers figurent en annexe.

7. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **194.398 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	194.398 €
Affectation au compte « report à nouveau » :	194.398 €
S'élevant ainsi à : - 517.228 €	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à **5.336.199 €**.

8. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

9. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du CGI. De même, aucune réintégration de dépenses visées à l'article 39-5 du CGI n'a été opérée.

10. Evènements importants intervenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi

Vous trouverez ci-dessous la liste des évènements importants survenus entre la date de clôture du dernier exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi, à savoir :

- Autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Société en date du 24 janvier 2019, au Groupement Forestier du Bois de Tivernoux, en vue de la vente projetée du massif forestier dit « Bois de Tivernoux » (39 ha 50 a 51 ca), à terme et à dire d'expert ;
- Autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Société en date du 24 janvier 2019, concernant la réalisation de travaux nécessaires sur le site du « camping » de Carry-le-Rouet ;
- Autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Société en date du 14 février 2019, en vue du financement de nouveaux chalets sur le site du « camping » de Carry-le-Rouet ;
- Autorisation donnée par le Conseil d'administration en date du 14 février 2019 portant sur la souscription d'un emprunt bancaire en vue du financement de travaux réalisés par la Société ;
- Autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Société en date du 14 février 2019, portant sur la conclusion d'un contrat de location gérance en vue de l'exploitation du restaurant - bar et d'un bail dérogatoire en vue de l'exploitation d'une épicerie.
- Conseil d'administration réuni en Comité d'Audit en date du 12 mars 2019, portant notamment sur le suivi des recommandations du Commissaire aux comptes aux termes de son rapport complémentaire d'audit sur l'exercice clos le 31/12/2017, le suivi des procédures de contrôle interne mises en place et la définition d'axes d'amélioration.

11. Utilisation des instruments financiers

Nous vous rappelons que notre Société n'utilise aucun instrument financier.

12. Activités en matière de recherche et développement

Nous vous précisons en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

13. Filiales et Participations

▪ Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

▪ Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle d'aucune société.

▪ Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune de ses participations.

▪ Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Notre société détient 90 % du capital et des droits de vote du **Groupement Forestier Bois De Tivernoux**

Chiffre d'affaires : nul au 31 décembre 2018

Résultat : -3.395 € au 31 décembre 2018

Activité : Cette filiale directe n'a pas d'activité économique et représente seulement une réserve foncière

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

▪ Régularisation des participations croisées

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a procédé à aucune régularisation de participations croisées.

14. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous présentons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice.

15. Actions d'autocontrôle

Notre Société ne détient aucune de ses propres actions.

16. Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Notre Société ne détient aucune action d'autocontrôle et n'a donc pu réaliser aucune opération sur ses propres actions.

17. Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Notre Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital ou fait souscrire des options de souscription ou d'achat d'actions.

18. Succursales

Nous vous rappelons l'existence de l'établissement secondaire suivant :

Type : Permanent ;

Adresse : 73/75 la Canebière – 13001 Marseille ;

Activité : Exploitation commerciale d'un parc de stationnement.

19. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'article D. 441-4 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- *Les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu – Tableau annexé au présent rapport.*

20. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez annexé au présent rapport en application des dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

21. Déclaration de performance extra-financière

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'est pas tenue d'insérer au présent rapport de gestion annuel une déclaration de performance extra-financière.

22. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que compte tenu de la nature de nos activités, notre Société n'a pas identifié de risques financiers significatifs liés aux effets du changement climatique.

23. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous rappelons que notre Commissaire aux comptes a établi un rapport sur les conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui sera soumis à votre approbation.

24. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous rappelons nos procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

I. Contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité qui vise à assurer la réalisation des objectifs suivants :

A. Objectifs et référentiels :

- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société;
- respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières ;
- respecter les règles de fonctionnement interne ;
- mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques ;
- fiabiliser le déroulement de ses processus, prévenir et maîtriser les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

1) Description des procédures de contrôle interne

La gestion administrative et financière de la Société, placée sous la responsabilité de la responsable comptable et du Président-Directeur général comprend :

- un service comptable,
- un service commercial,
- l'intervention d'un cabinet d'expertise comptable.

Le responsable comptable n'a pas la signature bancaire et il existe une séparation des tâches et des fonctions dans l'entreprise.

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie. Nos équipes n'ont pas finalisé la rédaction de notre manuel des procédures de contrôle interne mise en place au sein de la Société.

2) Application des règles comptables

La Société fait appel à un cabinet d'expertise-comptable pour la tenue de sa comptabilité et des conseils spécialisés.

3) Critères de qualité

La Société s'attache donc à diffuser une information fiable et précise, et à porter à la connaissance du public, aussitôt que possible, tout événement susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses actions. L'ensemble des supports de la communication financière de la Société est publié sur son site internet et est disponible pendant une durée minimale de cinq années.

L'élaboration de l'information comptable et financière est assurée par un cabinet d'expertise comptable. Une personne en interne transmet les informations et assure le suivi des dépenses et des recettes de la Société.

La Société a recours au service de THELIS INFORMATIQUE qui a développé ESEASON pour la gestion de la clientèle de l'activité de « caravaning ». ESEASON permet de gérer la facturation, le planning de départ et d'arrivée, les coûts du séjour, les remises en banque, les encaissements.

II. Gestion des risques

Afin d'optimiser la maîtrise des risques juridiques, la Société fait appel à des prestataires externes : Cabinet d'expertise - comptable et/ou Cabinet d'avocats.

Par ailleurs, le Conseil d'administration se réunit en Comité d'Audit, donnant lieu à un rapport complémentaire du Commissaire aux comptes.

L'objectif poursuivi par la Société est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels elle est exposée.

III. Conclusion

Les procédures de contrôle interne sont aujourd'hui adaptées à la taille de l'entreprise et à la nature de ses activités et répondent aux besoins des dirigeants et actionnaires et sont en cours de formalisation au sein d'un manuel dédié.

25. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société DI AUDIT arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Nous vous proposons par conséquent de prendre acte de l'arrivée à expiration de son mandat, ainsi que de ne pas le renouveler dans ses fonctions et de désigner en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, la société FICOREC AUDIT située au 327 boulevard Michelet – 13009 MARSEILLE, pour une durée de six (6) exercices, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous précisons que cette proposition de désignation d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire émanant du Conseil d'administration, a fait l'objet d'une recommandation par le Comité d'audit de la Société.

Nous vous indiquons également que nous vous avons mis à disposition les renseignements relatifs à sa proposition de désignation dans les délais réglementaires.

26. Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que le mandat de deux de nos administrateurs arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Il s'agit du mandat de **Madame Rebecca SULITZER** et de **Monsieur Philippe RICHARD**.

Nous vous proposons par conséquent de bien vouloir :

- prendre acte de l'arrivée à expiration de leur mandat d'administrateur de la Société à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle ;
- désigner un ou plusieurs nouveaux administrateurs aux fins de respecter la proportion des administrateurs de chaque sexe, s'élevant au moins à 40 %, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

La liste des candidats et les informations relatives à leur candidature vous seront transmises dans les conditions des articles R 225-83, 5° et R 225-73-1 du Code de commerce.

27. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2018, à savoir :

Aucune fraction du capital ;
Aucune fraction des droits de vote.

28. Jetons de présence

Nous vous demandons de ne pas allouer de somme globale et forfaitaire aux administrateurs au titre des jetons de présence pour l'exercice 2019.

29. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence

Notre Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire dans le cadre de pratiques anticoncurrentielles prononcée par l'Autorité de la concurrence.

30. Montants des prêts à moins de 2 ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Notre Société n'a opéré aucun prêt à moins de 2 ans à titre accessoire à son activité principale à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

31. Proposition de délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Nous vous rappelons que les statuts de la Société n'ont pas été actualisés depuis le 28 septembre 1998 et qu'il convient en conséquence de les mettre en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous vous précisons qu'il conviendra de les refondre intégralement.

Nous vous invitons à donner à ce titre délégation de compétence au Conseil d'administration afin de :

- mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- procéder pour cette mise en conformité à une refonte intégrale des statuts ;
- adopter chacun des articles des nouveaux statuts qui régiront la Société.

Nous vous précisons enfin que conformément à la Loi, cette mise en harmonie des statuts réalisée par le Conseil d'administration sera définitive, sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

...

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section constitue le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il comprend les informations visées aux articles L. 225-37-2 à L. 225-37-5 du Code de commerce.

Ce rapport a été rédigé par le Conseil d'administration en lien avec ses conseils habituels.

Les rédacteurs se sont appuyés sur différents documents internes (statuts, procès-verbaux du Conseil d'administration etc...).

Les rédacteurs ont tenu compte de la réglementation en vigueur ainsi que des derniers rapports et recommandations émis par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le Conseil d'administration l'a arrêté le 23 avril 2019.

I. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

1. Président-directeur général

- ❖ Madame Marie-Catherine SULITZER

2. Administrateurs

- ❖ Madame Marie-Catherine SULITZER
- ❖ Madame Rebecca SULITZER
- ❖ Monsieur Arnaud GOBET - *jusqu'au 17 octobre 2018*
- ❖ Monsieur Georges MERCADAL
- ❖ Monsieur Renaud NADJAH
- ❖ Monsieur Philippe RICHARD

II. PRESIDENCE ET DIRECTION GENERALE

1. Présidence

Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par **Madame Marie-Catherine SULITZER** qui assume la Présidence du Conseil d'administration et conserve la Direction générale de la Société.

2. Direction générale

En qualité de Directeur général, **Madame Marie-Catherine SULITZER** est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Cumul des fonctions :

Madame Marie-Catherine SULITZER exerce ainsi les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

3. Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation particulière aux pouvoirs du Directeur général.

III. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé, à ce jour, de cinq (5) membres, nommés pour une durée de six (6) ans.

Le tableau suivant récapitule les noms des administrateurs en fonction, la date d'expiration de leurs mandats ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Nom – Prénom – Fonction	Date d'expiration du mandat	Fonctions et mandats (autres sociétés)
Marie-Catherine SULITZER Président-directeur général Administrateur	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Président-directeur général de la Société Anonyme Immobilière Michelet II Gérante du Groupement Foncier du Bois de Tivernoux
Rebecca SULITZER Administrateur	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur de la Société Anonyme Immobilière Michelet II
Arnaud GOBET Administrateur	Démissionnaire depuis le 17 octobre 2018. Démission actée par le Conseil d'administration en date du 22 octobre 2018.	NA
Georges MERCADAL Administrateur	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Gérant de la SCI BOCOUMAJOUR

Renaud NADJAH Administrateur	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Gérant de la SELARL PHARMACIE NADJAH
Philippe RICHARD Administrateur	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Gérant de la SCA DE LA GRANDE HOGUE

2. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration comporte, à ce jour, deux femmes et trois hommes.

La Société attache une grande importance à ce que la composition de ce Conseil respecte le principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

La part des femmes au sein du Conseil d'administration de la Société représente 40 % des membres qui le composent.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Président. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Le Président organise les travaux du Conseil, dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

4. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois, à savoir :

- ❖ Le 18 avril 2018
- ❖ Le 22 octobre 2018
- ❖ Le 29 novembre 2018
- ❖ Le 27 décembre 2018

5. Convocation des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués par le Président au moins trois (3) jours avant la réunion effective du Conseil.

6. Information des administrateurs

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission préalablement à chaque réunion du Conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

7. Participation aux réunions

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en fonction est nécessaire.

8. Délibérations

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et des administrateurs.

IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunérations totales et avantages de toute nature

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant le dernier exercice clos le 31 décembre 2018, par les mandataires sociaux de la Société et des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce sont les suivants :

Madame Marie-Catherine SULITZER :

Eléments de rémunération fixe : 158.588 € brut annuel

Eléments de rémunération variable : 0 €

Eléments de rémunération exceptionnelle : 0 €

Avantages en nature : 0 €

Jetons de présence : 0 €

Total : 158.588 €

Madame Rebecca SULITZER :

Jetons de présence : 0 €

Monsieur Arnaud GOBET

Jetons de présence : 0 €

Monsieur Georges MERCADAL

Jetons de présence : 0 €

Monsieur Renaud NADJAH

Jetons de présence : 0 €

Monsieur Philippe RICHARD

Jetons de présence : 0 €

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

Les jetons de présence sont répartis exclusivement entre les membres du Conseil d'administration n'occupant aucune fonction opérationnelle au sein de la Société.

Le Président-directeur général n'est pas lié à la Société par un contrat de travail.

La Société n'a attribué à ses mandataires aucun titre de capital, titre de créance ou titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris au bénéfice de ses mandataires sociaux, aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leur fonction ou postérieurement à l'exercice de celle-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

2. Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-directeur Général au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2019

Le Président-directeur Général de notre Société perçoit une rémunération fixe en contrepartie de l'exercice de son mandat dans la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Madame Marie-Catherine SULITZER, en raison de son mandat au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2019.

La résolution suivante sera soumise au vote des actionnaires :

« Approbation des principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération et les avantages attribuables au titre de l'exercice 2019 à Madame Marie-Catherine SULITZER en raison de son mandat de Président-directeur général.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport établi par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et éventuellement exceptionnels, ainsi que les actions ordinaires et/ou les valeurs mobilières donnant accès au capital, composant la rémunération totale, et les avantages

de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à Madame Marie-Catherine SULITZER au titre de l'exercice 2019. »

Il est ici précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des éléments de rémunération de Madame Marie-Catherine SULITZER, dans les conditions prévues à l'article L. 225-100, II du Code de commerce.

V. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE DU GROUPE

Il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue, au cours de l'exercice écoulé, entre le Président, le Directeur général, le Directeur général délégué, un administrateur ou un actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10 % de la Société, d'une part, et une autre société dont la Société détiendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital, d'autre part.

VI. DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 figure ci-dessous ; ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Aucune délégation ni autorisation n'est à mentionner.

VII. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts de la Société.

VIII. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Notre Société n'a pas souhaité se référer particulièrement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Cela s'explique par la taille de notre Société.

En tout état de cause, notre Société applique les règles suivantes en complément des exigences requises par la loi :

- Tenue régulière des Conseils d'administration ;
- Entretiens et assistances réguliers auprès de nos différents conseils.

IX. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun élément visé audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

...

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Le Conseil d'administration

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <i>reçues</i> (fournisseurs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <i>émises</i> (clients) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		61952	10999				5120		36220		898	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					



Société de Commissariat aux Comptes inscrite près de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

DI AUDIT SARL
Z.A LA PILE
470 Avenue Jean MONNET
13 760 SAINT CANNAT

SA FIEBM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

5 Avenue Draio de la Mar
13 620 CARRY LE ROUET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 30/06/2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIEBM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration réuni en comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

DI AUDIT

SARL au capital de 200 000 € - SIRET 799 115 100 00023
Z.A LA PILE – 470 Avenue Jean MONNET – 13 760 SAINT CANNAT
Tel : +33 (0) 4 42 91 25 60 – Fax : +33 (0) 4 42 91 25 61 – mail : contact@di-audit.fr

Risque identifié : Valorisation des immobilisations corporelles

Au 31/12/2018, les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.3 M€, soit 73.6 % des actifs, et sont principalement constituées des terrains, constructions, agencements et installations. Ce poste est le plus significatif du bilan.

Il existe donc un risque que la valeur nette des immobilisations corporelles soit supérieure à leur valeur vénale et donc un risque de surévaluation des immobilisations corporelles, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les tests de dépréciation réalisés par la direction concernant la valorisation des immobilisations corporelles.

Pour ce faire, nous avons :

- Pris connaissance de l'évaluation du patrimoine de la société réalisée par le cabinet d'expert fonciers CREST EXPERTISE en 2015,
- Apprécier la cohérence des informations et hypothèses retenues dans les rapports du cabinet d'experts fonciers.

Ces travaux ne nous ont pas conduits à remettre en cause les hypothèses utilisées par la direction conduisant à la non dépréciation des immobilisations corporelles.

Risque identifié : Valorisation des VMP

Les valeurs mobilières de placement, figurant au bilan au 31/12/2018 pour un montant net de 522 k€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leurs valeurs marchés à la date de clôture.

Comme indiqué dans la note 4 de l'annexe comptable, les valeurs mobilières de placement ont été évaluées au prix pour lequel ils ont été acquis. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition des VMP est supérieure à leur valeur de marché.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes aux marchés boursiers, nous avons considéré que la correcte évaluation des valeurs mobilières de placement constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs nettes des VMP, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés en vérifiant les cours de bourse retenus.

Risque identifié : Comptabilisation des charges d'entretiens

Les comptes de charges d'entretiens figurant en charge d'exploitation au 31/12/2018 pour un montant de 698 k€ soit 22 % du total des charges d'exploitation, représentent un des postes les plus importants du compte de résultat.

Compte tenu du risque sur la réalité de ces charges, nous avons considéré que les charges d'entretiens constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les travaux d'entretiens réalisés et leur classification comptable ;
- testé par sondage l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Observé physiquement par sondage la réalisation de ces travaux.

DI AUDIT

SARL au capital de 200 000 € - SIRET 799 115 100 00023
Z.A LA PILE – 470 Avenue Jean MONNET – 13 760 SAINT CANNAT
Tel : +33 (0) 4 42 91 25 60 – Fax : +33 (0) 4 42 91 25 61 – mail : contact@di-audit.fr

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société FIEBM lors de l'assemblée générale du 30/06/2014.

Au 31/12/2018, nous sommes dans la 6^{ième} année du mandat.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration réuni en comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

DI AUDIT

SARL au capital de 200 000 € - SIRET 799 115 100 00023
Z.A LA PILE – 470 Avenue Jean MONNET – 13 760 SAINT CANNAT
Tel : +33 (0) 4 42 91 25 60 – Fax : +33 (0) 4 42 91 25 61 – mail : contact@di-audit.fr

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration réuni en comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration réuni en comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration réuni en comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes

annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration réuni en comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à SAINT CANNAT, le 29/04/2019

Le Commissaire aux Comptes

DI AUDIT

Didier IVARRA



470, av. Jean Monnet - Z.A. La Pile 13760 Saint Cannat
Tel: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	278 982		278 982	278 982
	Autres immobilisations incorporelles	29 577	28 922	655	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 492 111		2 492 111	2 492 111
	Constructions	10 603 271	9 150 998	1 452 273	1 626 122
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 741 882	1 621 300	120 582	62 504
	Autres immobilisations corporelles	161 131	151 898	9 233	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	205 384		205 384	205 384
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	300		300	
TOTAL (II)		15 512 638	10 953 118	4 559 520	4 665 103
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	34 027		34 027	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	6 692		6 692	6 692
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				29 883
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	51 503		51 503	19 026
	Autres créances	163 031		163 031	84 712
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	778 491	256 101	522 390	689 891
	DISPONIBILITES	412 749		412 749	42 170
	Charges constatées d'avance	62 744		62 744	75 716
	TOTAL (III)	1 509 237	256 101	1 253 136	948 090
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		17 021 875	11 209 219	5 812 655	5 613 193
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				300	
(3) dont créances à plus d'un an					

DI Audit
CABINET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 70, av. Jean Monnet- ZA La Pile 13760 Saint Camat
 Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
 Siret: 799 115 100 00023

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 913 301	2 913 301
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation	2 433 310	2 433 310
	RESERVES		
	Réserve légale	192 900	192 900
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	284 318	284 318
	Autres réserves	29 600	29 600
	Report à nouveau	(711 626)	(529 973)
	Résultat de l'exercice	194 398	(181 653)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		5 336 199	5 141 802
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	24 853	42 381
Total des provisions		24 853	42 381
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 971	
	Emprunts et dettes financières divers	90 359	85 461
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 351	110 758
	Dettes fiscales et sociales	215 969	232 791
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	953	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		451 603	429 010
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 812 655	5 613 193
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		194 397,82	(181 652,99)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		414 025	429 010
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2018		31/12/2017	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 354 663		3 354 663	3 034 699
	Montant net du chiffre d'affaires	3 354 663		3 354 663	3 034 699
	Production stockée	 CABINET CC - COMPTES AUX COMPTES 470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint Camet Tél : 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61 Siret: 799 115 100 00023			
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			24 777	1 393
	Autres produits			192	211
	Total des produits d'exploitation (1)			3 379 632	3 036 303
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock			(34 027)	
	Autres achats et charges externes			1 670 654	1 790 097
	Impôts, taxes et versements assimilés			276 255	217 098
	Salaires et traitements			591 725	646 058
	Charges sociales du personnel			212 099	257 187
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			454 255	478 489
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				3 233	
Autres charges			57		
Total des charges d'exploitation (2)			3 171 019	3 392 162	
RESULTAT D'EXPLOITATION			208 613	(355 859)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		208 613	(355 859)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 247	2 932
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 660	4 187
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 577	40
	Total des produits financiers	15 483	7 160
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	33 306	19 304
	Intérêts et charges assimilées (4)	8 942	7 056
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	42 247	26 361
RESULTAT FINANCIER		(26 764)	(19 201)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		181 849	(375 060)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	34 913	195 078
	Sur opérations en capital	6 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	40 913	195 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	28 364	1 671
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	28 364	1 671
RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 549	193 407
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		3 436 028	3 238 540
TOTAL DES CHARGES		3 241 630	3 420 193
RESULTAT DE L'EXERCICE		194 398	(181 653)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 812 655 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 436 028 euros** et un total **charges de 3 241 630 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 194 398 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La société ne consolide pas les comptes du fait du caractère négligeable de la filiale GFA FORESTIER conformément à l'article L233-17-1 du code de commerce.

 **Audit**

CA SIRET C.C. COMMISSAIRE AUX COMPTES

470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires,

Règles et Méthodes Comptables

hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le patrimoine de l'entreprise a fait l'objet d'une expertise immobilière réalisé par le cabinet CREST Expertise (experts fonciers) en date 24 avril 2015 qui valorise le patrimoine immobilier pour une valeur globale de 18 206 K€.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

La société a procédé à une réévaluation légale en 1976 concernant les terrains, les constructions et le fonds de commerce.

La réévaluation avait porté pour les terrains à une valeur globale de 2 492 K€ et le fonds de commerce à 50 K€ et depuis cette date aucune réévaluation n'a été réalisée.

Audit

470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds de commerce :


470, av. Jean Monnet- ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général prévoit des dispositions de première application pour les fonds inscrits au bilan au 1er janvier 2016.

Les fonds de commerce sont composés du fonds de commerce du bar restaurant du camping situé à CARRY LE ROUET et du fonds de commerce du parking situé sur La Canebière sur MARSEILLE.

L'usage des fonds de commerce n'étant pas limité dans le temps, les fonds de commerce ne sont pas amortis et font l'objet de test de dépréciation.

Les fonds de commerce ne sont pas dépréciés compte tenu de :

- Leurs localisations qui représentent un intérêt stratégique bénéficiant à la société,
- La stabilité des cash-flows générés par l'activité de parking et celle de bar-restauration.

Titres de participations :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, ou apportés, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés seraient le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les titres GFA Forestier ne sont pas dépréciés compte tenu du fait que la filiale détient des parcelles du bois situées sur la commune de la Celle Les Bordes dans les Yvelines ce qui représente un intérêt stratégique bénéficiant à l'ensemble de la société au vue de la situation géographique des parcelles dans la région parisienne.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées au prix pour lequel ils ont été acquis.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition des VMP est supérieure à leur valeur de marché



470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	307 869		690			308 559
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	307 869		690			308 559
CORPORELLES	Terrains	2 492 111					2 492 111
	Constructions sur sol propre	1 247 568					1 247 568
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	9 096 017		265 570		5 884	9 355 703
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 663 953		77 929			1 741 882
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	139 563				26 679	112 884
	Matériel de bureau, mobilier	38 180		10 067			48 247
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 677 392		353 565		32 562	14 998 395
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	205 384					205 384
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			300			300
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	205 384		300			205 684
TOTAL		15 190 644		354 555		32 562	15 512 638



470, av. Jean Monnet- ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00022

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	28 887	35		28 922
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 887	35		28 922
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 030 897			1 030 897
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	7 686 565	433 535		8 120 101
Instal technique, matériel outillage industriels	1 601 449	19 851		1 621 300
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	139 563		26 679	112 884
Matériel de bureau, mobilier	38 180	834		39 014
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 496 654	454 220	26 679	10 924 196
TOTAL	10 525 541	454 255	26 679	10 953 118

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							

Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		42 381		17 528	24 853
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		42 381		17 528	24 853
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	224 455	33 306	1 660	256 101
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		224 455	33 306	1 660	256 101
TOTAL GENERAL		266 836	33 306	19 188	280 954
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			33 306	17 528 1 660	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	300	300	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	51 503	51 503	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	782	782	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	17 930	17 930	
	Taxes sur la valeur ajoutée	65 588	65 588	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	60 747	60 747	
	Débiteurs divers	17 984	17 984	
Charges constatées d'avances		62 744	62 744	
TOTAL DES CREANCES		277 578	277 578	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Audit
FACILITEZ VOTRE TRAVAIL AUX COMPTES
470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint-Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	47 971	10 392	37 578	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	90 359	90 359		
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 351	96 351		
	Personnel et comptes rattachés	23 821	23 821		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 002	42 002		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 644	15 644		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	134 502	134 502		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes		953	953		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		451 603	414 025	37 578	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		53 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 096			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE					537 720	537 720
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				287 144	287 144
	Redevances Exercice				89 428	89 428
	TOTAL				376 572	376 572
REDEV RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				88 181	88 181
	entre 1 et 5 ans				176 362	176 362
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				264 543	264 543
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				5 257	5 257
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				5 257	5 257
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Audit
470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint Cannat
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 799 115 100 00023

Produits à recevoir

	31/12/2018
Total des Produits à recevoir	

D Audit
Expertise - Comptabilité - Audit
 470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 S. Sir
 Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
 Siret: 799 115 100 00023

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CONTRAT LEASING MOBIL HOME		62 744	62 744
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			62 744

Audit
470, av. Jean Monnet - ZA La Pile 13760 Saint
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 2
Siret: 799 115 100 00013

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		198 692
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		67
Intérêts C.N.E. 18921504	46	
Assurances C.N.E. 18921504	20	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 400
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	23 400	
Dettes fiscales et sociales		175 225
PROVISION CP	23 821	
ORGANISME CP	9 528	
ETAT CHARGES A PAYER	7 374	
ETAT CHARGES A PAYER	134 502	

Audit
EXPERTISE AUX COMPTES

470, av. Jean Monnet- ZA La Pile 13760 Saint Canet
Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
Siret: 796 115 100 00023

Charges à répartir

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2018
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

Audit
Expertise et Comptabilité
 470, av. Jean Monnet - ZA La Pléiade 13760 Saint-Cannat
 Tél: 04 42 91 25 60 - Fax 04 42 91 25 61
 Siret: 799 116 100 00023

ANNEXE - Elément 6 14

Capital social

	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice				2 913 300,72
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice				2 913 300,72

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Audit
EXPERTISE AUX COMPTES
 470, av. Jean Monnet
 Tél: 04 42 91 25 00
 Siret: 750 100 00025
 Pile 13760 Saint-Jean
 Fax 04 42 91 25 00

(6)

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE
ET DE LA MEDITERRANEE - FIEBM**
Société anonyme au capital de 2.913.300,72 €
Siège social: 5, avenue Draïo del Mar Lou Soulei
13620 CARRY-LE-ROUET
RCS AIX-EN-PROVENCE 069.805.539

**DECLARATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018**

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Marie-Catherine SULITZER
Président-Directeur général



